

5. MODALITES FINANCIERES



Le coût des ateliers – OBLIGATOIRE -

COOPAC/AZIMUT pour tous les candidats est de 125 €.

> Pour les porteurs de projet en région wallonne, la rémunération se fera via le système des chèques formation à la création d'entreprise.

Le coût de l'accompagnement économique post-crédation – OPTIONNEL - par COOPAC/AZIMUT est de 375 €.

> Pour les porteurs de projet en région wallonne, la rémunération se fera via le système des chèques formation à la création d'entreprise.

6. EVALUATION DU PROJET



Le projet pilote de coaching des maisons d'enfants sera encadré par différents comités d'experts ainsi que par une recherche-action.

A partir de l'expérience des porteurs de projets, cette recherche-action a pour mission d'analyser les résultats et de proposer un mode de pérennisation de ces structures d'accueil.

Pour atteindre cet objectif, il est demandé à chaque candidat de bien vouloir collaborer au recueil d'informations et de mettre à disposition de l'ONE les données comptables et administratives.



VOUS ETES INTERESSE PAR LE DISPOSITIF DE COACHING POUR SOUTENIR VOTRE PROJET DE MAISON D'ENFANTS ?

VOUS REMPLISSEZ LES CRITERES DE RECEVABILITE ET AVEZ PRIS CONNAISSANCE DU PROCESSUS DE SELECTION ?

→ INTRODUISEZ VOTRE DOSSIER COMPLET, PAR ENVOI RECOMMENDE, POUR LE 15 JUILLET 2011 AU PLUS TARD A L'ADRESSE SUIVANTE :

ONE
Direction des milieux d'accueil 0-3 ans
Chaussée de Charleroi 95
1060 Bruxelles



Pour tout renseignement complémentaire

Guichet d'information • 02/542.14.45 • guichet.info@one.be



APPEL À CANDIDATURES MAISON D'ENFANTS 2011 - 2012

Projet pilote de coaching
pour la création et le développement
des maisons d'enfants



1. CADRE

Pour soutenir le développement du secteur des maisons d'enfants*, l'ONE propose un projet pilote de « coaching » - dispositif de soutien et d'accompagnement - à l'attention de candidats qui ont pour projet d'ouvrir une maison d'enfants.

L'intérêt de cet accompagnement, avant et après création de la structure d'accueil, est notamment de permettre aux porteurs de projet de mieux cerner leur projet, de l'orienter sur base d'expertises, d'en évaluer les risques, d'allier qualité et viabilité financière.

**Maison d'enfants : milieu d'accueil non subventionné par l'ONE, conçu pour accueillir de 9 à 24 enfants de 0 à 6 ans. Dans le langage courant, on parle de « crèches privées ».*

2. PARTENARIAT ET OBJECTIFS

L'ONE, en partenariat avec la Fédération des Coopératives d'Activités **COOPAC/AZIMUT**, propose un processus intégré, axé sur les aspects concrets et pratiques de soutien à la création de maisons d'enfants, afin de favoriser leur viabilité à long terme.

Chacun des partenaires, dans son domaine d'expertise, accompagne les candidats sur les matières suivantes :

- **L'ONE** : suivi psychopédagogique et qualitatif en lien avec le respect de la réglementation.
> *Ateliers collectifs et rencontres individuelles.*
- **Les coopératives d'activités** : gestion financière, organisationnelle et administrative, (comptabilité, réalisation d'un business plan, d'une étude de faisabilité, choix du statut juridique, ...).
> *Ateliers collectifs et rencontres individuelles.*
- **L'IFAPME et le SFPME** : formations continues dispensées après l'ouverture de la maison d'enfants.
> *Ateliers collectifs.*

3. PUBLIC

Ce projet s'adresse à tous candidats:

- souhaitant ouvrir une maison d'enfants, individuellement ou dans le cadre d'une personne morale (ASBL, société commerciale...) sur le territoire de la Communauté française ;
- disposant de la formation initiale et pouvant démontrer une réelle motivation à faire aboutir son projet.

Le nombre maximum de projets retenus est fixé à 40. Si le nombre de projets recevables est supérieur à 40, les candidats seront dès lors départagés en fonction de critères supplémentaires (voir ANNEXE 1).

Des ateliers seront organisés sur l'ensemble des provinces de la Communauté française à partir de 6 candidats minimum et pour un maximum de 12. Si le nombre minimum n'est pas atteint, les candidats devront alors rejoindre le groupe le plus proche de leur région.

4. DEROULEMENT DU PROJET ET ACCOMPAGNEMENT

Phase 1 → de juin au 15 juillet 2011 :

Séances d'information.

Envoi des dossiers de candidature auprès de l'ONE pour le 15 juillet au plus tard.

Phase 2 → du 15 juillet au 15 septembre 2011 :

Sélection des dossiers de candidature par l'ONE et COOPAC/AZIMUT.

Phase 3 → début octobre à fin décembre 2011 :

Accompagnement des candidats en Ateliers – **OBLIGATOIRE** -

Renforcement des connaissances et mise en pratique de la théorie à travers

14 journées d'ateliers + 6 entretiens individuels en vue de personnaliser la mise en oeuvre des projets.

> **Bilan et orientation**

Phase 4 → Après ouverture de la maison d'enfants →

Accompagnement à la gestion de l'activité par COOPAC/AZIMUT – **OPTIONNEL** -

Formules proposées :

- 1 Accompagnement économique post-crétion : 4 entretiens individuels trimestriels sur les questions relatives, notamment, à la gestion comptable, financière, administrative... Evaluation et réajustement.
- 2 Test sans risque à l'attention des candidats demandeurs d'emploi : tester la faisabilité de son activité en grandeur réelle tout en garantissant le maintien de sa couverture sociale et de ses allocations de chômage, le cas échéant.

Phase 5 → de juillet 2011 à décembre 2012

Evaluation du projet pilote, analyse et suivi des résultats.